

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 39 (1903)

**Heft:** 20

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

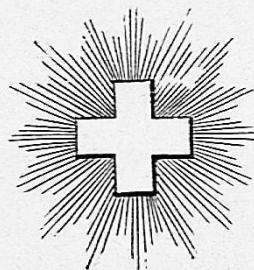
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXIX<sup>me</sup> ANNÉE

N° 20.



LAUSANNE

16 mai 1903.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Le jardin de l'instituteur. — Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud. — PARTIE PRATIQUE : Histoire : Les remparts du vieux Bâle. — Elocution et rédaction : Ma maison. — Dictées. — Récitation. — Arithmétique.*

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

### Cours de vacances pour instituteurs et institutrices.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les **cours de vacances pour instituteurs et institutrices** auront lieu cette année à **Zurich** et à **Neuchâtel**. Nous pensons pouvoir nous dispenser de donner de plus amples indications sur ces cours, leur but et leur utilité, cette question ayant fait l'objet d'un substantiel rapport présenté au Congrès de Lausanne, en 1901, par M. le professeur Rosier.

Ceux qui sont organisés par la **Société pédagogique de la Suisse romande** sont placés sous les auspices du Département de l'Instruction publique de **Neuchâtel** et se donneront dans le bâtiment de l'Académie, **du lundi 20 juillet au samedi 1<sup>er</sup> août 1903**.

Le programme<sup>1</sup> comprend : I. Une série de **cours spéciaux** a) sur les questions scientifiques actuelles : botanique, zoologie, physique et chimie ; b) sur la langue française : cours pour les commençants ; phonétique, prononciation, grammaire et conversation et cours supérieur, avec exercices de diction et de style.

II. Une série de **cours généraux** sur l'évolution des idées pédagogique au XIX<sup>me</sup> siècle, la géo-physics avec excursions dans le Jura ; la géographie politique, économique et sociale, avec démonstrations au Musée ethnologique et l'art à l'école, avec démonstrations au Musée des Beaux-Arts.

En outre, des soirées dites de discussion, des soirées familières et des excursions seront organisées, ces dernières le mercredi et samedi après-midi, aux gorges de l'Areuse, au Creux du Van, à Chaumont, à La Chaux-de-Fonds et au Saut du Doubs.

<sup>1</sup> Nous publierons samedi prochain le programme détaillé des cours de Neuchâtel avec l'indication des professeurs qui en sont chargés.

La finance scolaire à payer est fixée comme suit, à Neuchâtel comme à Zurich :

Pour les cours spéciaux (Au choix de l'auditeur) : fr. 20.

Pour les cours généraux ou pour un cours spécial isolé : fr. 10.

En outre, une finance d'inscription de fr. 5, sera payée par chaque participant.

Les inscriptions sont reçues, dès aujourd'hui et jusqu'au 31 juillet au plus tard, par le Département de l'Instruction publique de Neuchâtel. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à MM. Latour, président (à Corcelles-Neuchâtel) et J. Hoffmann, (instituteur à Neuchâtel), secrétaire de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Le programme des cours de Zurich vient de paraître. Ils sont organisés par le Conseil d'éducation et se donneront du 3 au 15 août prochain à l'Université.

Il comprend également des cours spéciaux et des cours généraux.

Dans les premiers figurent : a) la botanique, avec exercices de détermination et exercices au microscope ; la zoologie, avec manipulations scientifiques ; la physique et la chimie moderne.

b) Une série de cours de langue et littérature françaises pour les participants de langue allemande, et une série de cours de langue allemande pour les participants de langue étrangère.

Les cours généraux comprennent la psychologie expérimentale avec applications à la pédagogie, les écoles littéraires modernes, l'histoire de la Suisse au XIX<sup>me</sup> siècle.

En outre, le côté récréatif est assuré par des discussions, des concerts à la Tonhalle, des excursions dans les environs de Zurich et même au Righi.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 juin 1903 au secrétariat de l'Instruction publique de Zurich. Une commission spéciale, composée de MM. Keller, Fritschi et Zollinger, secrétaire en chef à l'Instruction publique, fournit tous les renseignements désirables.

---

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les Départements de l'instruction publique de la Suisse :

La Société pédagogique de la Suisse romande, le Schweizerischer Lehrerverein et la Federazione dei Docenti Ticinesi désireux de mettre à exécution les propositions sorties des Congrès des instituteurs et se reportant à la circulaire du 8 juillet 1902 s'adressant aux membres de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, ont décidé de tenter un essai en organisant cette année, pendant les vacances de juillet et d'août, deux cours de perfectionnement destinés spécialement aux membres du Corps enseignant, l'un à Zurich, l'autre à Neuchâtel. Les Départements de l'Instruction publique de ces deux cantons ont bien voulu nous allouer déjà un subside suffisant qui nous permettra d'organiser cette année de tels cours.

Les participants auront à payer un écolage de 20 à 30 fr., ainsi que les frais de pension pour les quinze jours que dureront les cours, s'élevant à 60 fr. envi-

ron : c'est donc une dépense de 80 à 100 fr. qui grèvera le budget déjà bien petit de l'instituteur primaire désireux de compléter ses connaissances et, par suite, en faire bénéficier les enfants soumis à ses soins. C'est pourquoi, nous vous demandons instamment, afin de permettre à un certain nombre d'instituteurs de votre canton de profiter des avantages des cours de perfectionnement, de bien vouloir accorder un *subside* à ceux qui vous le demanderont. Nous vous serions très obligés de bien vouloir l'annoncer aux membres de votre corps enseignant, et nous ne doutons pas qu'avec votre appui toujours bienveillant les cours de vacances rendront de grands services à la belle cause de l'Education populaire.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération et de notre respectueux dévouement.

Au nom de la Société pédagogique de la Suisse romande :

*Le président,* *Le secrétaire,*  
Léon LATOUR. J. HOFFMANN.

Au nom du « Schweizerischer Lehrerverein » :

*Le président,* *Le secrétaire,*  
Fr. FRITSCHI. R. HESS.

### LE JARDIN DE L'INSTITUTEUR

Dans les lignes qui suivront, nous ne parlerons du jardin que dans l'acception propre de ce mot, c'est-à-dire d'une pièce de terre ordinairement clôturée, et non du « plantage », terrain ouvert, souvent éloigné des habitations et réservé à la culture des gros légumes. Nous supposons donc un terrain enclos, de grandeur variable, mais de forme ordinairement rectangulaire, coupé suivant sa grandeur par une ou plusieurs allées transversales qui le subdivisent en plusieurs « carrés ».

Tout ceci peut beaucoup varier suivant les localités. On y trouve aussi quelques arbres de petite taille : pruniers, poiriers nains, etc., et des arbustes, tels que des groseilliers, framboisiers, etc.

Le jardin de l'instituteur, tel que nous le comprenons, ne doit pas être consacré exclusivement à la culture des plantes de rapport, une place plus ou moins importante doit être réservée aux fleurs. De tous les travaux nécessités par le jardin, ceux qui sont destinés à la culture des fleurs ne sont pas les moins attrayants. Au bien-être physique causé par les travaux manuels de la culture, venant après les longues heures de classe, s'ajoutent encore d'autres jouissances et le délassement de l'esprit. C'est une agréable impression à laquelle personne ne peut se soustraire que celle qui s'empare de vous, en entrant dans un jardin bien fleuri ; on y éprouve un plaisir sans cesse renouvelé, auquel se joint, presque toujours, un sentiment d'estime pour son propriétaire ; en effet, la constatation souvent faite et qui s'est traduite par l'expression proverbiale : « Les méchants n'aiment pas les fleurs », se justifie fréquemment. Il est vrai que les soins minutieux exigés parfois par cette culture et la nature des plaisirs qu'elle donne s'accordent mal avec un caractère brutal ou méchant.

C'est, du reste, un besoin instinctif de l'homme de s'entourer de fleurs, et partout, à la plaine comme à la montagne, il n'est si petit

jardin qui ne possède au moins quelques touffes de giroflées, de girardes ou d'œilletons, et souvent même de superbes platebandes ou fenêtres fleuries que ne renieraient pas d'habiles jardiniers. Puis combien de bonnes relations n'ont pas commencé par l'échange de quelques graines ou boutures : quel plaisir d'aller chaque soir, après la classe, constater les progrès accomplis depuis la veille par les jeunes semis, surveiller l'épanouissement des corolles, la réussite d'une bouture ou d'une greffe ! Ces préoccupations sont un puissant dérivatif pour bien des soucis et ennuis. Supposons, après ce plaidoyer, la cause des fleurs gagnée ; quelle sera leur place dans le jardin ? Ce sera toujours la place d'honneur, une platebande bien exposée au soleil et aux regards, que l'on pourra entrevoir de sa fenêtre, de la fenêtre de la classe, si possible ; si le jardin se trouve au bord d'une route, c'est le long de celle-ci, protégés par la clôture, que nous cultiverons et exposerons nos trésors floraux à l'admiration des passants.

A défaut d'une place en vue, les platebandes qui bordent l'allée principale seront affectées de préférence à cette culture, et puisque nous avons commencé à parler des fleurs, disons tout d'abord quelques mots de leur culture, avant d'aborder le sujet plus prosaïque des légumes et des fruits. Cependant, de la prose, il y en a aussi dans leur culture. Il y a le labour du sol, la lutte contre les mauvaises herbes et surtout la fumure, qui ne sont pas toujours très poétiques, mais on n'a rien sans peine et on s'attache aux choses en raison directe de la peine qu'elles ont coûté.

Les plantes florales aiment en général un sol riche, bien pourvu d'humus et très meuble ; ces plantes sont, pour la plupart, des étrangères qui réclament, pour prospérer, plus de confort que nos compatriotes. Il n'est naturellement pas possible de décrire, dans le cadre de cet article, les soins spéciaux réclamés par les diverses plantes de cette catégorie, même en se limitant beaucoup.

D'une manière générale, on doit procéder, chaque printemps, au labour et à la fumure du sol. Quelquefois on se contente de labourer en évitant de déranger les touffes des plantes vivaces ; mais, de temps à autre, il est bon de tout arracher, de labourer et de fumer minutieusement. La floraison de quelques plantes en souffrira peut-être la première année, mais vous serez amplement récompensés de vos peines les années suivantes.

Les plantes cultivées pour leurs fleurs peuvent être classées en plusieurs catégories ; je citerai parmi les plus importantes, les plantes annuelles, plantes vivaces, plantes bulbeuses, plantes d'appartement et arbustes à fleurs.

Les premières sont en nombre considérable ; c'est dans cette catégorie qu'on rencontre une foule de plantes populaires à juste titre : balsamines, capucines, pieds d'alouette, reines-marguerites, réséda, pensées, pois de senteur, etc., etc. Ces plantes sont en général faciles à cultiver, seul le semis de quelques-unes demande certaines connaissances, semis sous verre, repiquage, etc., mais

une fois en place elles viennent sans autres soins que quelques arrosages en été. Une autre catégorie de plantes est formée par les plantes vivaces rustiques, telles que les aster, campanules, chrysanthèmes, phlox, delphiniums, roses-trémières, etc. Elles ont le grand avantage de ne pas nécessiter un nouveau semis chaque année ; au contraire, leurs touffes persistent et deviennent chaque année plus volumineuses, ce qui permet de les diviser. Ce genre de plantes ne doit manquer dans aucun jardin, car la plupart sont d'une beauté incomparable ; plusieurs possèdent cependant l'inconvénient de ne fleurir qu'à une époque déterminée et pendant toute la saison ; cependant en faisant un choix judicieux, nous les verrons s'ouvrir successivement en annonçant, comme un calendrier impeccable, le changement des saisons ; c'est ainsi que la fin de l'hiver nous est annoncée par la floraison de la rose de Noël, le printemps nous amène la floraison des violettes, de la corbeille d'argent et des giroflées ; pendant l'été, le choix est trop grand pour les citer ; mais l'automne est annoncée par les aster (appelés chez nous, vendangettes) et l'hiver par les chrysanthèmes, dont les fleurs aux superbes couleurs semblent vouloir remplacer toutes leurs sœurs disparues. Ces plantes exigent peu de soins ; il est bon cependant de les rajeunir de temps en temps et de ne pas les laisser épuiser le sol par un séjour trop prolongé à la même place. Un genre de plantes, voisin, est formé par les plantes bulbeuses ; elles offrent une grande analogie de culture avec les précédentes (à part quelques-unes que l'on est obligé de rentrer en hiver à l'abri de l'humidité et du froid), citons comme types de ce genre, les perce-neige, jacinthes, narcisses, lis, tulipes, iris, bégonias, glaieuls, dahlia, etc. Ces espèces se reproduisent pour la plupart naturellement, par la formation de bulbilles ou artificiellement, par la division de leurs rhizomes ou tubercules.

D'autres plantes employées fréquemment pour la décoration des appartements sont aussi souvent mises à contribution pour celle des jardins ; parmi celles-ci, les marguerites, géraniums, héliotropes, fuchsia sont les plus connues. Lorsqu'on les confie à la pleine terre, elles prennent ordinairement de grandes proportions ; on les multiplie de boutures faites de préférence au mois d'août.

Les arbustes à fleurs ont aussi leur place bien marquée dans tous les jardins, car il ne saurait en exister un digne de ce nom sans une touffe de lilas, de citronnelle ou de rosier ; à ce genre appartiennent aussi les arbustes sarmenteux, tels que les glycines, jasmins, chèvrefeuilles, clématites si indispensables pour orner une façade ou un pavillon.

Mais je suis obligé de m'arrêter, car il ne nous resterait plus de place pour les légumes et les fruits, et je vois la ménagère qui, tout en les adorant, va me rappeler que l'on ne vit pas seulement de fleurs ! Remettons donc à une autre fois quelques considérations et conseils sur la partie potagère et fruitière du jardin de l'instituteur.

(A suivre).

L. BONJOUR.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Société des instituteurs bernois.** — Nous venons un peu tard rendre compte de l'assemblée des délégués de cette société, qui a eu lieu, le 18 avril, au Musée à Berne ; mais mieux vaut tard que jamais.

Disons que 48 sections étaient représentées par 77 délégués, qui ont délibéré, sous la présidence de M. Anderfuhren, instituteur à Biel, de 8 heures du matin à une heure de l'après-midi, pour recommencer au dessert, tant l'ordre du jour était chargé. On débute par la discussion du rapport annuel. La société compte 57 sections avec 2500 membres environ ; le comité cantonal n'est pas parvenu à en fixer exactement le nombre, car quatre sections, malgré toutes les démarches possibles, n'avaient pas encore envoyé leur rapport statistique au moment de la réunion.

La caisse de prêts a été mise à contribution par 22 collègues qui ont emprunté 4730 francs. Des secours, au montant de 3239,35 fr., ont été accordés à 28 personnes et familles. La caisse de remplacement en cas de maladie boucle de nouveau par un déficit de 2000 francs. Les instituteurs ont versé 3643 francs de cotisations et ont coûté 3727 francs de frais de remplacement. Les institutrices ont versé 2783 fr. et ont exigé 4631 fr. C'est donc du côté des dames que penche le plateau du déficit et pour rétablir l'équilibre, il faudra peut-être, à l'avenir, augmenter les cotisations des institutrices.

A part cela, le résultat financier est normal. Tout ce qu'on peut réclamer, c'est plus de régularité du côté de certains caissiers ; l'un de ceux-ci, par exemple, a bien fourni ses comptes, mais il n'a fait aucun envoi d'espèces, malgré les réclamations réitérées du caissier central.

L'intérêt des prêts, fixé à 4 %, sera ramené à 3 1/2 % pour une nouvelle période, selon la proposition des réviseurs. Les recettes totales s'élèvent à 29,707 francs ; les dépenses, à 15,120 fr. ; le solde actif, à 14,587 fr. et l'augmentation de fortune, à 1964 fr. Celle-ci s'élève à 28,067 fr.

Deux dons de 200 fr. chacun sont votés en faveur de l'asile Heiligenchwendi et de la Caisse des veuves et orphelins d'instituteurs suisses.

Les sections sont trop disposées à faire des déductions sur leurs envois d'espèces ; c'est ainsi qu'on a vu certain comité porter en compte des abonnements à diverses revues. Cette question est réglée dans le sens des propositions du comité. C'est ainsi que la caisse de remplacement n'aura désormais à supporter que les frais de port. La caisse générale payera les frais de port et de bureau, les frais de voyage et d'intervention pour affaires de la société, les frais de convocation des réunions et même les frais de voyage des conférenciers étrangers. La société laissera au compte des sections les frais de propagande en cas d'élection, à moins qu'ils n'aient été autorisés par le comité central, les abonnements aux revues et journaux, tous les frais de représentation en l'honneur de membres vivants ou décédés (dons et présents d'honneur, couronnes mortuaires, etc.). Une carte de convocation uniforme sera éditée par le comité central à l'usage des sections.

La première question à l'étude était l'examen du nouveau projet de loi sur l'impôt. Considérant que le projet de novembre 1901 n'a plus d'actualité et que celui qui sera élaboré par le gouvernement pour le remplacer n'a pas encore paru, l'assemblée, sur la proposition du rapporteur, M. le député Müerset, décide de ne pas entrer en matière sur la question, mais de la maintenir à l'ordre du jour. Elle sera reprise lors de la discussion par l'autorité législative d'une nouvelle loi sur l'impôt direct.

M. Krebs, instituteur, à Bolligen, fait ensuite un rapport très intéressant sur la situation faite à l'instituteur par la direction des diverses sociétés locales qui ont recours à ses bons offices. Nous donnons ci-dessous les conclusions adoptées par l'assemblée :

I. L'Association cantonale des instituteurs bernois a spécialement en vue, dans le cas particulier, les sociétés que l'instituteur est appelé à diriger, en égard surtout à ses études professionnelles.

II. La société cantonale s'appuie sur le fait que l'instituteur ne peut légalement être tenu à aucune obligation sous ce rapport ; la loi se réserve même, si l'intérêt de l'école l'exige, de limiter l'activité de l'instituteur dans le domaine de la vie publique.

III. Cependant, les membres du corps enseignant sont tous disposés à mettre au service des sociétés les connaissances qu'ils ont acquises, s'ils ont la conviction que ces sociétés poursuivent un but idéal et travaillent au développement de la vie intellectuelle du peuple.

IV. Des discussions qui ont eu lieu dans les sections, il résulte que la direction des sociétés présente pour l'instituteur bien des inconvénients.

V. Les prestations financières accordées aux directeurs de sociétés n'étant généralement pas en rapport avec la perte de temps, la peine et les dépenses occasionnées, les membres du corps enseignant bernois qui ont confié à la société cantonale la sauvegarde de leurs intérêts, prient cette dernière d'intervenir aussi dans ce domaine.

VI. Cette intervention se fera de la manière suivante :

1. La société cantonale des instituteurs bernois publiera une brochure traitant de la question et la fera répandre dans les milieux intéressés.

2. Elle invitera, par circulaire, ses membres à ne prendre la direction de sociétés que moyennant une rétribution dont elle fixera le minimum.

3. Les difficultés qui pourraient avoir pour cause l'activité des instituteurs comme directeurs de sociétés, seront traitées conformément au règlement sur la protection des membres en cas de non-réélection injustifiée et d'après l'art. 7 des statuts de l'association.

Une longue discussion s'engage ensuite sur la caisse de remplacement en cas de maladie. On sait que les frais de remplacement de l'instituteur sont supportés par tiers entre l'Etat, la commune et l'instituteur lui-même. La Caisse de remplacement des instituteurs bernois paye ce dernier tiers. Mais, comme nous l'avons dit ci-dessus, cette institution travaille à perte. Diverses propositions sont faites pour couvrir les déficits annuels ; les uns voudraient supprimer l'indemnité au commencement de la maladie (maladie d'une semaine au moins), d'autres à la fin (maximum de 100 jours d'indemnité dans la même année). Les instituteurs de la ville de Berne demandaient, en outre, une administration et une comptabilité séparées. A la votation, toute révision des statuts tendant à accorder l'autonomie à la section de Berne-Ville est repoussée. Les indemnités seront payées, comme par le passé, pendant le cours entier de la maladie. Les cotisations sont fixées à 4 fr. pour les instituteurs et les institutrices. Les instituteurs de Berne payeront 8 fr. et les institutrices 12 fr., mais ces cotisations pourront être modifiées par le comité central de concert avec la section de cette ville, sous réserve de ratification par l'assemblée des délégués. Dans les maladies de longue durée, les certificats médicaux devront être renouvelés tous les trimestres.

La collecte Flückiger a produit 2200 fr. La veuve du défunt a reçu 200 fr. ; le solde placé à intérêt servira à l'entretien des enfants. Ce fonds est administré par un comité de trois membres.

Dans la question des Ecoles normales, l'assemblée donne son complet assentiment au décret du Grand Conseil, du 19 février, qui prévoit le transfert à Berne de deux classes supérieures de l'Ecole normale de Hofwil.

Parmi les questions à soumettre à l'étude des sections en 1903, nous retenons la proposition de la section de Delémont, (L'instituteur et l'alcoolisme) ; celle de la section de Porrentruy, (Caisse de retraite en faveur des instituteurs invalides,

des veuves et des orphelins d'instituteurs), celle de M. Möckli, instituteur à Neuveville, (Don d'un bon livre aux élèves qui ont achevé leur scolarité).

En résumé, la société des instituteurs bernois est sur un bon pied. Jusqu'ici elle s'est plutôt occupée des questions intéressant l'ancien canton, mais il faut espérer qu'elle traitera quelque jour l'une ou l'autre affaire scolaire plus spécialement jurassienne.

H. GOBAT.

VAUD. — « Respect pour les régents ». — Au moment où paraîtront ces lignes, la série des représentations de *La Dime*, à Mézières, sera terminée. Non pas que le succès de cette œuvre admirable soit épuisé, mais, acteurs et chanteurs sont pressés de laisser le cothurne pour reprendre leurs travaux ordinaires. Beaucoup de personnes auraient voulu jouir encore une fois de ce spectacle vraiment empoignant : toute une population campagnarde célébrant un fait historique local et chantant la beauté de leur pays.

Vendredi, 8 mai dernier, c'était le Grand Conseil qui était venu applaudir *La Dime*. A la fin de la dernière scène, si belle, si émouvante, M. Piguet, président de notre autorité législative, est monté sur le proscénium et a remis des couronnes superbes aux auteurs, acteurs et chanteurs puis il les a chaleureusement félicités. Au banquet qui suivit la représentation, M. van Muyden, syndic de Lausanne, a relevé le travail énorme accompli par tous ceux qui ont travaillé à cette œuvre éminemment patriotique et tout particulièrement par les instituteurs de la contrée, et il termina par ces mots bien vaudois : « Respect pour les régents. »

Certes, ces félicitations, nos collègues, institutrices et instituteurs, les ont bien méritées. Nous qui les avons vus à l'œuvre, nous savons tout le dévouement désintéressé dont ils ont fait preuve en cette occasion. Ils ont montré, avec un talent remarquable, ce que peuvent accomplir les membres du corps enseignant primaire.

Notre principal devoir, *il ne faut pas l'oublier*, est de consacrer le meilleur de nos forces à l'éducation et à l'instruction de la génération de demain. A l'école nous devons nos préoccupations de chaque jour. Mais, qui dira tout le travail réclamé aux institutrices primaires en dehors de leurs heures de classes ; sans eux que deviendraient nos sociétés chorales qui sont, cependant un grand moyen de moralisation et de développement pour nos jeunes gens ? Pour l'organisation de cette admirable fête du 14 avril où, de la grande ville au plus petit hameau, des milliers de voix ont chanté la patrie, régentes et régents ont été largement mis à contribution et pour le « Festival » qui se prépare, combien sont encore à l'œuvre ! Tout cela, nos collègues de *La Dime* l'ont montré au Grand Conseil qui saura, nous en sommes persuadé, prochainement s'en souvenir. Voilà pourquoi, sans fausse modestie, tous les membres du corps enseignant primaire du canton, peuvent s'écrier avec M. le syndic de Lausanne : « Respect pour les régents du Jorat ! »

E. S.

— Un cours normal de gymnastique pour jeunes filles aura lieu à Lausanne, du 22 septembre au 9 octobre prochain, sous les auspices de la Société suisse des maîtres de gymnastique. Les directeurs des cours sont MM. U. Matthey, de Neuchâtel, et Ad. Michel, de Lausanne.

---

**Erratum.** — Lire, à la première page de l'article *Education et éducateurs*, par Paul Vallotton, les troisième et quatrième alinéas comme suit :

« Il y a une éducation *physique*, qui résulte de toutes les influences exercées sur le corps par la nourriture que l'on prend, par l'air que l'on respire, par les exercices auxquels on se livre, ou par le manque d'exercice.

» Il y a une éducation *intellectuelle*, qui résulte de ce que l'on entend et de ce qu'on lit, de ce que l'on voit et de ce que l'on sent ».

---

## PARTIE PRATIQUE

### HISTOIRE

#### Les remparts du vieux Bâle<sup>1</sup>.

Une inspection préalable des restes du mur d'enceinte a eu lieu à St-Alban, Steinen et St-Jean. Un dessin représentant le développement entier des fortifications et de la ville facilitera la leçon.

1. Nous voulons étudier aujourd'hui les murs d'enceinte de l'ancienne ville de Bâle.

Où en avez-vous remarqué des restes ? — A St-Alban, Steinen et St-Jean. — Décris ce que tu as vu ! Est-ce que la ville n'était fortifiée qu'à ces seuls endroits ? — Non, tout le tour. — Qu'est-ce qui détermine la longueur des murs ? — La grandeur de la ville. Au lieu de murs, on construisait parfois des retranchements en terre brute ou soutenue par des murailles. — A quoi servaient ces remparts ? — Ainsi les maisons qui se trouvaient hors des murs n'étaient pas protégées contre l'ennemi. — Que faisaient alors leurs habitants en temps de guerre ? — Ils les abandonnaient et se réfugiaient dans la cité. S'il n'y avait eu que des murs, la ville n'eût pas été protégée suffisamment ; comment l'ennemi aurait-il pu y pénétrer ? — Au moyen d'échelles. — Que faisait-on alors pour rendre l'escalade plus difficile, pour empêcher que l'on puisse arriver au pied même du mur ? — On creusait de profonds fossés où l'on faisait parfois arriver l'eau d'une rivière, comme au nord du Petit-Bâle. — Est-ce que la ville avait besoin d'être partout fortifiée ? — Les rives du Rhin constituaient un rempart naturel.

RÉSUMÉ. — Plus la ville était grande, plus longs étaient les remparts. Ils servaient à la garantir contre les attaques de l'ennemi. Des fossés et des murs en terre protégeaient aussi les maisons partout où la nature n'avait pas élevé de défenses.

2. Dans l'ancien temps, Bâle était une petite ville ; et les remparts ?... Il y a 1500 ans (374 après Jésus-Christ) ils n'entouraient guère que la place de la Cathédrale ; ils furent cependant bientôt abattus. 700 ans plus tard, l'évêque Burchard de Hasenburg fit construire (environ 1074) un mur d'enceinte pour résister, dans la guerre entre l'empereur et le pape, contre les soldats de ce dernier, car il avait pris parti pour l'empereur ; ses fortifications s'étendaient au nord-ouest de la rive droite du Birsig. La ville pouvait s'étendre vers le sud et l'ouest ; des maisons y furent bâties ; et dites-moi ce que les habitants durent réclamer ? Qu'ils fussent aussi protégés par une enceinte ou des fossés. De là viennent certains noms de rues (*Clara graben*, *Klingenthalgraben* — Petit-Bâle — et *Peters- et Leonard-graben*, *St-Albangraben*). Puis les faubourgs, qui n'étaient entourés que d'une haie de pieux, le furent d'une muraille. Quand les remparts furent complets, ils comptaient 1499 créneaux et 49 tours. Là dedans, on pouvait se sentir en parfaite sécurité. Mais on n'abattit pas les fortifications de la ville intérieure ; pourquoi ? Afin que, dans les grands dangers, on y puisse chercher un refuge plus sûr encore. Comment a-t-on relié la ville intérieure avec les faubourgs ? Avec des ponts, exemple : St-Jean, Spalen.

RÉSUMÉ. — Au fur et à mesure que la ville grandissait, on devait rebâtir les remparts en avant des anciens.

3. Regardons maintenant ces murs d'un peu plus près. Comment devaient-ils être construits pour pouvoir tenir en respect les ennemis ? — Hauts et épais. Comment empêchait-on une escalade ? — Au haut des murs, à l'intérieur, courrait un chemin de ronde où les défenseurs se cachaient derrière les créneaux et

<sup>1</sup> D'après *Bilder aus der Geschichte Basels* par Dr Rud. Luginbühl. (*Schw. pädag. Zeitschrift* du 31 décembre 1902).

d'où ils pouvaient lancer des flèches, des pierres, etc., sur les assaillants ; des fenêtres, larges en dedans et étroites au dehors permettaient aux assiégés de tirer presque sans être vus et à l'abri des coups ennemis : ces fenêtres étaient les meurtrières. — Que bâtissait-on à l'endroit où une route devait traverser les remparts ? — Deux ou plusieurs grandes tours munies d'une herse, d'un pont-levis et de terrassements en deçà du fossé. Nommez de ces tours ! — Celles de St-Jean, St-Alban et du Spalen. On en a détruit quelques-unes, celles de Aeschen, Steinen, Bläsi et Riehen. De loin en loin, entre les portes, les remparts portaient des tours dont un étage surplombait le vide, le plancher en était percé et par les trous on jetait de la poix bouillante ; ces ouvertures se nommaient des mâchicoulis. Pour mieux retenir l'ennemi, on érigeait des bastions en avant des murs.

RÉSUMÉ. — Les remparts étaient hauts et épais ; ils étaient garnis de meurtrières et de créneaux derrière lesquels couraient des chemins de ronde. Ils étaient renforcés par des tours et plus tard par des bastions.

4. Qui construisait les murs et les maintenait en bon état ? — Les habitants de la ville. — Que faisaient-ils dans ce but ? — Ils payaient des contributions ou travaillaient eux-mêmes sous forme de corvées. — Qui gardait les remparts en temps de guerre ? — Les citadins également ; ils veillaient chacun à leur tour. Afin de diminuer les frais de construction et les inconvénients de la défense, les murs serraient de très près la ville dont les maisons et les rues occupaient le moins de place possible ; on manquait ainsi d'air et de lumière. Aujourd'hui, on construit des rues plus larges. Autrefois, ces rues étroites étaient un obstacle au développement de la circulation et des affaires ; de plus, la mortalité était très grande.

RÉSUMÉ. — L'installation, l'entretien et la garde des remparts incombaient aux habitants de la ville, dont les maisons étaient fort resserrées par ceux-ci. Les rues et ruelles étroites ne laissaient pas pénétrer l'air dans les demeures, ce qui était nuisible à la santé.

5. Pourquoi ne construit-on plus de murs d'enceinte de nos jours ? — C'est que nous vivons en une époque de paix, plus tranquille que le moyen âge ; puis nous aimons l'air, la lumière, la liberté. — Est-ce que nos villes ne seront plus jamais assiégées ? — La chose est encore possible ; mais ce ne sont pas des murailles tout autour qui les protègeraient contre les coups des puissantes pièces d'artillerie dont se servent les armées modernes ; pour défendre une ville, on construit maintenant des forts sur les collines qui la dominent, et on les garnit de canons qui empêcheront les ennemis d'approcher.

(Les principales idées seront réunies, énoncées par plusieurs élèves ; cela pourra donner lieu à un travail de rédaction écrite. Les mots nouveaux feront l'objet d'une leçon de vocabulaire.)

Eug. MONOB.

## ÉLOCUTION ET RÉDACTION

### Ma maison.

Ce travail est basé sur la leçon de lecture faite du morceau : *Ma maison*, de Rod. Töpffer, dans le livre de lecture Dupraz et Bonjour, pages 49 et 50, du degré supérieur.

Le résumé des alinéas amènera les idées suivantes : 1. Position de ma maison, son horizon. 2 L'aïeul l'a construite et ses enfants l'ont réparée et agrandie. 3. Ses alentours : arbres fruitiers et forestiers. 4. Vieux arbres abattus ; leur bois alimente le feu du foyer.

Rod. Töpffer habitait ordinairement la ville, et pendant une partie de ses vacances il habitait cette maison située sur les bords de la Mentua. La décrit-il entièrement et minutieusement ? Non. Il se garde bien d'en donner les petits

détails ; cependant sa description est vivante : on se représente bien cette maison campagnarde, mieux sans doute que s'il en avait dit toutes les parties, parlé de toutes les pièces et de leur usage ; rappelez-vous que celui qui veut trop préciser, en rapportant les détails les plus menus, finit par rendre confuse la lecture de son travail ; il faut voir, dans une maison, par exemple, les choses essentielles, celles qui donnent le mieux et le plus rapidement une idée nette de la chose décrite.

Chacun de vous décrira maintenant la maison qu'il habite ; mais aucune de vos descriptions ne sera semblable en tous points à celle de Töpffer, parce que sa demeure est sise dans le Gros de Vaud, à une altitude d'environ 800 mètres ; son horizon n'est pas le nôtre, le climat est plus froid, les arbres différents, les cultures aussi. Puis il est possible que vous, ou mieux vos parents, ne soyez pas les propriétaires de la maison, qu'elle soit toute neuve ou toute vieille, tombant en ruines sans que personne songe à la réparer ; elle peut se trouver dans une rue, enserrée par d'autres, sans vue, sans verdure autour ; vous habitez aussi hors du village, en pleine campagne. De plus, tous n'ont pas le privilège coûteux de se chauffer au moyen de cheminée où l'on peut voir flamber le bois du vieux poirier.

Vous voyez comment la description de Töpffer peut vous guider ; servez-vous du résumé que nous en avons fait, et développez-le à nouveau, mais en l'adaptant à votre maison.

Après que l'élève aura trouvé (en partie) et que nous aurons développé ces considérations, il pourra rédiger le travail demandé. Voici ce qu'on peut exiger d'un élève du degré supérieur.

#### Ma maison ou notre maison.

La maison que nous habitons est petite, vieille, tout près de l'église qui est vers le pied du village ; elle ouvre sur un jardin et sur le pré de la cure ; de là, l'on voit les vignobles descendre jusqu'au lac et jusqu'à la Paudèze, non loin de laquelle sont l'usine et le village de Paudex dominés du château de Bochat. Au-delà du lac se dressent les monts de la Savoie aux flancs assombries par les forêts, et là-bas, au levant, les Alpes vaudoises, de la dent de Jaman à celle de Morcles.

Cette maisonnette ne nous appartient pas ; mon père travaille les vignes de son propriétaire qui nous a logés là. Quoique vieille, je l'aime beaucoup, car c'est là que j'ai toujours vécu avec mes bons parents. Ses murs sont gris ; le mortier en est tombé par endroits : nous la respectons et nous évitons d'en dégrader le moindre caillou.

Autour, du côté du midi, s'étend un jardin prospère où nous prenons chaque semaine de beaux légumes pour le marché ; contre les murs croissent des poiriers en espaliers, portant des fruits succulents ; au coin de la maison, du côté de l'église, de vieux arbres, poiriers et pommiers, dressent leur tronc robuste ; nous aimons leur feuillage, et le dimanche en été, nous nous reposons sur un banc, à l'ombre de ces vieux amis ; dans leurs branches, les oiseaux voltigent en modulant leurs vives chansons. Une grande treille borde la galerie aux planches brunes. Au-delà du mur qui ferme le jardin s'étendent de beaux vignobles.

Comme ces arbres ne nous appartiennent pas, nous ne pouvons pas les abattre pour chauffer notre demeure ; nous brûlons, durant le long hiver, de la houille dans notre fourneau de fonte. C'est moins gai que la flamme de bois sec, mais quand on est chez soi, avec ses parents et qu'on n'a pas froid, on est heureux quand même.

Eug. MONOD.

DICTÉES  
*Degré supérieur.*

**Le cœur.**

Le cœur est un capricieux qui n'a pas de règle fixe. Il change de marche à toute occasion. La peur, la joie, tous les sentiments qui agitent l'âme, accélèrent ou retardent ses mouvements et les dérangements de la santé se reconnaissent à ses allures, qui sont infiniment variées. Dans la fièvre, par exemple, qui n'est autre chose qu'une course du sang à bride abattue, le cœur des grandes personnes bat aussi vite que celui des tout petits enfants, quelquefois même encore plus vite. Dans certaines maladies, il va par grands bonds précipités, comme un cheval qui galope ; dans d'autres, il trottine par petites saccades ; en certains cas, il va au petit pas, et ses secousses sont si faibles, qu'on ne les sent presque plus.

Il y a donc là, pour le médecin, des révélations précieuses. Le cœur est pour lui un confident bavard, qui lui vend les secrets des maladies, si bien cachées qu'elles se croient dans le fin fond du corps. Quand le médecin met le doigt sur le poignet de son malade, c'est absolument comme s'il lui mettait la main sur le cœur, avec cette différence, que c'est bien moins gênant et bien plus tôt fait.

(*E. Buttet.*)

J. MACÉ.

**Les habitants des lacs.**

Il n'y a pas de lac ou de tourbière qui ne renferme des pilotis dans la plaine suisse s'étendant entre les Alpes et le Jura. A Morges, ils occupent une superficie d'au moins soixante mille mètres carrés. Partout, au milieu des pieux, on rencontre une multitude d'objets ; ce sont tantôt des objets uniquement en pierre, en os, en corne, tantôt des instruments en pierre mêlés à des outils en bronze ; ailleurs le bronze est presque seul. Avec les armes, les outils, on trouve une quantité énorme d'ossements d'animaux qui ont été mangés, de nombreux fruits, des céréales et parfois même des sortes de galettes formées de grains mal broyés, encore mélangés de glumes. Tout cela montre, bien nettement, que là vivaient autrefois des peuplades dont le souvenir a été perdu. Elles y ont vécu longtemps, les plus anciennes ne se servant que de pierre ou d'os pour fabriquer leurs outils, et les plus récentes étant déjà en possession d'un métal, le bronze.

(*Buttet.*)

Dr VERNEAU. (*Brehm.*)

**L'instruction** (Impératif.)

Instruisons-nous dès notre enfance et à tout âge. Puisque les portes de l'école sont désormais largement ouvertes à tous, n'en oublions jamais le chemin et continuons à acquérir les connaissances pratiques qui nous rendent plus utiles à nous-mêmes et aux autres. Fréquentons l'école : prenons-y et rapportons-en chez nous le goût de l'étude, car les livres sont de sûrs amis. Ils ne nous trahissent pas, sont toujours là, nous retiennent au foyer, nous inspirent les vertus de l'intimité et de la famille. Instruisons-nous ; mais ne devenons pas orgueilleux de notre savoir ; car nous risquerions de perdre l'esprit de fraternité. Nous pourrions oublier alors que tous, instruits ou ignorants, nous sommes égaux devant les inévitables misères de la vie et que contre elles nos meilleures armes sont encore les deux sentiments que l'orgueil détruirait d'abord en nous : la résignation et la simplicité du cœur.

(*Buttet.*)

F. COPPÉE.

**Les flotteurs du Rhin.**

Les flotteurs du Rhin sont une forte race d'hommes, durs à la fatigue et accoutumés aux privations. Ils exercent leur pénible métier jusque dans un âge très avancé. A force de marcher sur les poutres rondes, ils finissent presque tous par avoir les jambes arquées. Leur costume est extrêmement pittoresque. Ils

portent un chapeau rond, un gilet rouge avec bordures vertes, sur lequel remontent les culottes soutenues par des bretelles en cuir noir piqué de fil blanc ou rouge. Par dessus le gilet, ils mettent une veste en toile écrue ; des guêtres blanches ou de grandes bottes leur montent jusqu'aux genoux. Ils sont armés d'une gaffé et d'une hache à long manche qui leur servent à écarter et à couper les pièces de bois qui viennent à barrer le passage. Les flotteurs font la cuisine sur le radeau et descendant ainsi le Rhin quelquefois jusqu'en Hollande où les sapins séculaires de la Forêt-Noire sont employés à la maturé des navires.

(J. Baudat.)

ENGELHARD.

*Degré intermédiaire.*

(Voir Dupraz et Bonjour : « Les petites bêtes utiles »).

I. Les petites bêtes ou insectes se trouvent partout : sur la terre, sur les plantes, sur les animaux et même dans l'eau. Ils marchent ou courrent sur le sol, ils volent dans l'air, ils évoluent sur les flots ou se traînent dans la vase de nos étangs. En un mot ils sont répandus partout où la vie animale est possible. Ils comprennent plus de trois cent soixante mille espèces réparties en sept ordres : Les coléoptères, les orthoptères, les névrophtères, les hyménoptères, les lépidoptères, les hémiptères et les diptères. Les insectes sont très nombreux dans la zone chaude, leur nombre diminue peu à peu à mesure qu'on s'avance vers les Pôles ou qu'on s'élève vers les sommets neigeux des montagnes. Les insectes se reconnaissent à leur corps articulé, divisé en trois régions : la tête, qui porte deux antennes, les yeux et les pièces buccales ; le thorax avec six pattes et généralement quatre ou deux ailes ; enfin l'abdomen, plus ou moins développé suivant les espèces.

EXERCICES I. Ecrire au singulier les trois premières phrases de la dictée.

II. Faire la liste de tous les verbes contenus dans la dictée.

III. Conjuguer au présent, à l'imparfait et au futur les verbes pronominaux *se trouver, se traîner, s'avancer et s'élever*, en ajoutant chaque fois un complément.

**Les carabes.**

II. Les carabes sont des insectes de l'ordre des coléoptères. Ils comprennent environ deux cent quatre-vingt-cinq espèces répandues, pour la plupart, dans l'hémisphère boréal de l'Ancien Monde. Les Pyrénées, les Alpes françaises, le Caucase et les plages méditerranéennes, nourrissent quelques beaux spécimens. Ils vivent, de préférence, dans les jardins potagers, dans les prés, dans les champs labourés, dans les bois moussus, sous les pierres, sous les mottes de terre, etc. Les trous de souris reçoivent aussi la visite de ces infatigables coureurs. Ils font une chasse acharnée aux limaces grises, aux vers terrestres ou lombrics, aux grosses larves des hannetons et à tous les autres ravageurs. Ces intrépides chasseurs nous rendent des services inappréciables. Enfants, mes amis, n'écrasez pas ces magnifiques insectes, respectez-les, puisqu'ils se chargent de veiller à la sécurité de nos récoltes !

A. C.

**Question d'examen. (Authentique.)**

L'EXPERT : Combien font  $10 - 6 + 4$  ?

L'ENFANT : Cela fait 8.

L'EXPERT : Mais non, je t'ai dit :  $10 - (6 + 4)$ , cela fait 0 ! ...

L'EXPERT : Combien font  $21 - 19 - 3$  ?

L'ENFANT : On ne peut pas.

L'EXPERT : J'ai dit :  $21 - (19 - 3) = 5$  !

## RÉCITATION

Degré moyen.

### Les fleurs du printemps.

L'anémone, si mobile,  
Frêle tribut du printemps,  
Courbe sa tige débile  
Sous ses pétales flottants.

La primevère avec joie  
Brise ses langes dorés ;  
La violette déploie  
Sa robe aux pans azurés.

Voici la noble pensée  
Avec ses trois écussons ;  
Voici l'épine élancée.  
Qui blanchit sur les buissons ;  
La vérone que étoilée  
Aux yeux bleus et languissants,  
Et la pervenche étalée  
Sur les gazon renaisants.

Le fraisier brode sur l'herbe  
Des festons de fleurs d'émail,  
Lui qu'on verra plus superbe  
Chargé de fruits de corail ;  
La gentille pâquerette  
S'égaie aux feux du matin,  
Et comme une collerette,  
Ouvre ses plis de satin.

Le thym né sur la colline  
Répand ses dons parfumés ;  
Le narcisse qui s'incline  
Se mire aux ruisseaux aimés ;  
Le muguet sous les fougères  
Courbe son front assoupi,  
Et le bluet des bergères  
Va grandir près de l'épi.

Communication de A. Cuchet.

C. NODIER.

## ARITHMÉTIQUE

Degré intermédiaire.

### CALCUL ORAL. (Récapitulation).

1.  $8 \text{ f.} + 12 \text{ f.} + 10 \text{ f.} + 20 \text{ f.} + 50 \text{ f.}$  à répartir en 20 ouvriers ? Rép. : 5 f.
2.  $75 \text{ c.} + 20 \text{ c.} + 15 \text{ c.} + 50 \text{ c.}$  à répartir entre 4 enfants ? Rép. : 40 c.
3. 80 litres + 50 litres + 70 litres à répartir entre 4 familles ? Rép. : 50 litres.
4.  $45 + 50 + 25$  oranges à répartir entre 60 malades ? Rép. : 2 oranges.
5. 20 porte-plumes à 15 c. + 12 crayons à 5 c. = ? Rép. : 360 c.
6. 45 crayons à 5 c. pièce ? Rép. : 225 c.
7. Partager 80 pommes entre 16 enfants ? Rép. : 5 pommes.
8. Répartir 81 f. entre 9 pauvres familles ? Rép. : 9 f.
9. Partager 8 kg. de marchandise en paquets de 100 grammes ? Rép. : 80 paquets.
10. Combien fait-on de cahiers de 10 feuilles avec 200 feuilles de papier ? Rép. : 20 cahiers.
11. Un paquet contient 25 cahiers ? Combien de cahiers dans 5 paquets ? Rép. : 125 cahiers.
12. Combien de cahiers dans 7 et dans 9 paquets ? Rép. : 175, 225 cahiers.
13. 4 stères de sapin à 14 f. + 2 stères de hêtre à 16 f. ? Rép. : 88 f.
14. 4 litres de lait à 20 c. le litre + 1 litre de crème à 120 c. ? Rép. : 200 c.
15. De 2 ouvriers le premier a reçu 48 f. et le second 42 f. de plus. Combien ont-ils reçu en tout ? Rép. : 108 f.
16. Deux ballots pèsent ensemble 150 kg. L'un pèse 40 kg. de moins que l'autre. Quel est le poids des 2 ballots ? Rép. : 55 et 95 kg.
17. Partager 7 douzaines d'œufs entre 42 enfants ? Rép. : 2 œufs.

CALCUL ÉCRIT

1. Sur une somme de 999 f. on prélève pour payer 36 m. de drap à 9 f. et de la doublure pour 75 f. Le reste est partagé entre 15 familles indigentes. Que reçoit chacune ?  
*Rép. : 40 f.*
  2. 8 personnes ont acheté 3 pièces de toile mesurant chacune 72 m. à 2 f. le mètre. Combien chacune doit-elle payer et combien reçoit-elle de mètres ?  
*Rép. : 54 f. 27 m.*
  3. Un voyageur fait 6 dam. par minute. Combien fait-il de dam. en marchant de 5 à 7 heures du matin ?  
*Rép. : 720 dam.*
  4. Un piéton fait 1008 pas en 12 minutes. Combien fait-il de pas par minute ?  
*Rép. : 84 pas.*
  5. Un marchand achète en Espagne 8 caisses de fruits contenant chacune 11 douzaines. Il les paye 30 c. la douzaine et les revend 2 pour 15 c. Quel est son bénéfice ?  
*Rép. : 5280 c.*
  6. Trois personnes se partagent 855 kg. de pommes de terre, valant 6 c. le kg. Combien chacune doit-elle payer ?  
*Rép. : 1710 c.*
  7. Trois tonneaux contiennent chacun 285 litres. 15 personnes se partagent ce vin. Combien chacune doit-elle payer sachant que le vin vaut 32 c. le litre ?  
*Rép. : 1824 c.*
  8. Un marchand achète 4 paniers contenant chacun 252 oranges pour le prix de 10 f. le panier. Il revend la douzaine 80 c. Quel est son bénéfice sachant qu'il en donne 4 douzaines à un orphelinat ?  
*Rép. : 24 f.*
  9. Une fermière a acheté 72 douzaines d'œufs à 60 c. Elle en revend 35 douzaines à 90 c. ; 24 douzaines à 85 c. et le reste à 80 c. Quel est son bénéfice ?  
*Rép. : 1910 c.*
  10. Une somme de 378 fr. doit être répartie entre 6 ouvriers qui ont fait chaque 21 journées. Quel est le prix de la journée ?  
*Rép. : 3 f.*
  11. Cinq personnes achètent 3 ballots de marchandises pesant chacun 285 kg., à 36 c. le kg. Combien chacun doit-il payer ?  
*Rép. : 6156 c.*
  12. Un boucher a acheté 3 moutons : le 1<sup>er</sup> pour 35 fr. ; le 2<sup>e</sup> pour 3 fr. de plus et le 3<sup>e</sup> pour 8 fr. de moins que le 2<sup>e</sup>. Combien a-t-il payé en tout ?  
*Rép. : 103 f.*
  13. Un marchand a reçu lundi 175 fr., mardi 25 fr. de plus que lundi. Il paye 324 fr. Combien lui reste-t-il ?  
*Rép. : 51 f.*
  14. Mon voisin a acheté 9 moutons à 31 fr. la pièce ; il paye en outre 135 fr. pour une génisse. Combien a-t-il payé en tout ?  
*Rép. : 414 f.*
  15. Un ouvrier gagne 5 fr. par jour ouvrable. Il a reçu 270 fr. Pendant combien de semaines a-t-il travaillé ?  
*Rép. : 9 semaines.*
  16. Notre salle d'école a 11 m. de long et 7 m. de large. Quelle est la valeur d'une guirlande qui en fait le tour, si le mètre vaut 25 c. ?  
*Rép. : 900 c.*
  17. Au moyen d'un sac contenant 9 dal., je veux transporter dans mon grenier la moitié d'une provision de 900 litres de blé. Combien dois-je faire de voyages ?  
*Rép. : 5 voyages.*
- A. C.
- Problèmes pour le degré intermédiaire. 1<sup>re</sup> année.*
1. Un ouvrier économise place à la Caisse d'épargne 2 f. par semaine. Quel est le montant de ses versements au bout de 9 ans ?  
*Rép. : 954 f.*
  2. Un enfant dort en moyenne 9 heures par jour. Combien d'heures consacre-t-il au sommeil pendant les mois de décembre, janvier et février ?  
*Rép. : 810 heures.*
  3. Un enfant a 9 1/2 ans. Combien a-t-il vécu de semaines, de mois, de trimestres et de semestres ?  
*Rép. : 494 semaines, 114 mois, 38 trimestres, 19 semestres.*

4. Une année scolaire compte 42 semaines. Combien de semaines dans 8 années scolaires ?

Rép. : 336 semaines.

5. Une semaine scolaire compte 33 heures de leçons. Combien d'heures de fréquentation a un enfant qui a suivi l'école, sans absence, pendant 28 semaines ?

Rép. : 924 heures.

6. Une classe comprend 3 divisions : la première compte 12 élèves ; la seconde 6 de plus que la première et la troisième, 4 de moins que la première et la seconde ensemble. Quel est le nombre total des élèves ? Rép. : 56 élèves.

7. Une classe comprend 56 élèves répartis en 3 divisions : la première comprend le quart des élèves ; la seconde a 5 élèves de plus que la première. Combien y a-t-il d'élèves dans la troisième division ? Rép. : 23 élèves.

8. Dans un groupe scolaire il y a 12 classes de filles ayant chacune 42 élèves et 11 classes de garçons comptant chacune 45 élèves. Quel est le nombre total des élèves ? Combien y a-t-il de garçons de moins que de filles ?

Rép. : 999 élèves ; 9 filles de plus.

9. Dans une classe de 45 élèves on donne 5 cahiers à chaque élève. Combien faut-il de paquets de 25 cahiers pour faire cette distribution ? Rép. : 9 paquets.

10. Chaque élève reçoit 2 plumes pour 3 semaines. Combien emploie-t-on de plumes pendant l'année scolaire comptant 42 semaines, si la classe comprend 35 élèves ?

Rép. : 980 plumes.

11. Une classe de filles compte 45 élèves. Chacune reçoit 3 m. de toile pour faire 2 chemisettes. Combien a-t-on distribué de m. de toile et combien a-t-on confectionné de chemisettes ? Rép. : 135 m. ; 90 chemisettes.

12. Que vaut la toile ci-dessus sachant qu'on achète 5 m. de toile pour 3 f., et que doit payer chaque élève si la commune prend à sa charge la moitié de la dépense ? Rép. : 81 f. ; 60 c.

13. Dans la même classe chaque élève reçoit un jeu d'aiguilles à tricoter, soit 5 aiguilles. Chaque jeu vaut 15 c. Quelle est la valeur totale et quel est le nombre des aiguilles distribuées ? Rép. : 675 c. ; 225 aiguilles.

14. On emploie 2 écheveaux de laine de 50 grammes pour faire une brassière. Quelle est la valeur de celle-ci sachant que 500 gr. de laine valent 7 f. ?

Rép. : 120 c.

15. Pour une robe on emploie 6 m. d'étoffe à 30 c. le dm. ; 2 m. de doublure à 85 c. le m. ; 1 m. pour le faux-ourlet, à 110 c. et 4 m. de lacet à 15 c. le m. Quel est le prix de revient de la robe sachant que la façon coûte 8 f. ?

Rép. : 2940 c.

16. Pour suivre un cours de lingerie une jeune fille achète une paire de ciseaux pour 275 c. ; une règle métrique pour 60 c., un ruban métrique de 30 cm., un paquet d'aiguilles assorties de 30 c., 2 bobines coton dorcas à 20c., une pelote coton à faufiler 15 c., un dé 20 c., des épingle pour 10 c. et un panier de 3 f. pour serrer le tout. Quel est le montant de sa dépense et que lui reste-t-il si elle possédait 10 f. ?

Rép. : 880 c. ; 120 c.

17. Un petit garçon reçoit de sa maman 5 f. pour faire des commissions. Il achète 3 kg. de pain à 30 c. le kg., 1 kg. de café pour 240 c., 2 kg. de sucre à 55 c. le kg., 3 litres de lait à 20 c. le litre. Combien doit-il rendre à sa mère ?

Rép. : Rien.

18. Je donne 18 pièces de 5 f., 4 pièces de 20 f. et un billet de 50 f. pour payer 18 quintaux de foin à 7 f., le quintal et 15 quintaux de paille à 8 f. le quintal. Combien doit-on me rendre ? Rép. : Rien, il manque 26 f.

A. C.

Deux regrettables coquilles se sont glissées dans le récit « Sur le chemin de l'école » de notre dernier numéro.

A la 3<sup>e</sup> ligne du 2<sup>e</sup> alinéa, supprimez le mot *lourds*. Plus loin, dans le même alinéa, remplacez *armoire* par *ardoise*.